

Compte rendu Conseil d'administration – Année 2025-2026

	1 ^{er} CA	2 ^{ème} CA	3 ^{ème} CA
Date de réunion	26/11/2025	18/03/2026	
Date de CR Transmission Rédacteur	13/02/2026 S. Giordano	10 juin 2026 F. Agnel	

Conseil installé : 30

Quorum : 16

Membres présents ou représentés : 22

Les représentants de l'Etat

- Monsieur Franck PELISSIER, adjoint à la cheffe de service de la Direction Départementale des Territoires

Représentant les établissements publics

- Monsieur Jean-Baptiste AUROY, directeur adjoint des établissements publics compétent dans les domaines des formations dispensées par l'EPLFPA

Représentant les collectivités territoriales :

- Madame Laurence BUSSIERE, conseillère régionale

Représentant les personnels enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance

- Madame Marie-Pierre BONNET, AESH
- Madame Agathe CLEMENT, enseignante
- Madame Marielle PETIT, formateur
- Madame Aurélie RUBIO, formatrice
- Monsieur Jean-François JANISZEWSKI, formateur
- Monsieur Laurent POUZET, formateur

Représentant les personnels d'administration, de service et de l'exploitation agricole

- Madame Orane LAROUERE, chargée de mission
- Madame Déborah RIVAL, chargée d'ingénierie de formation
- Madame Isabelle ABRIAL, personnel administratif
- Madame Stéphanie FANGET, personnel administratif

Représentant les élèves et les apprentis

- Monsieur Antoine ROYET, représentant les élèves
- Monsieur Louis HERBST, représentant les apprentis

Représentant les parents d'élèves et apprentis

- Madame Gaëlle BREUIL, représentant les parents d'élèves
- Madame Jennifer HARTMANN, représentant les parents des apprentis

Représentant les organisations professionnelles et syndicales

- Monsieur Rémy COLLADO, représentant des jeunes agriculteurs
- Monsieur André BOUCHUT, représentant la confédération paysanne
- Monsieur Claude BASTIDE, représentant l'ADDEAH
- Monsieur Patrick CHENET, représentant l'ADDEAH
- Monsieur Jordan WANG-CHANG, représentant la Chambre Professionnelle Horticole

Assistaient à titre consultatif

- Monsieur Valéry ROMEYER, directeur de l'EPLEFPA
- Monsieur Richard CHAPUIS, secrétaire général de l'EPLEFPA
- Monsieur Pierrick THOUILLEUX, directeur du CFPPA
- Monsieur Ivan CHATEL, CPE lycée
- Monsieur Bernard Erkan BIGAT, directeur de l'exploitation
- Madame Lauriane COURREAU, agent comptable

Invitées

- Madame Elodie MORILLA, chargée de vie de centre CFPPA
- Madame Laurie DESBROSSES, responsable pédagogique CFPPA

Etaient excusés :

- Madame Florence FAURIAT, directrice du Centre d'Information et d'Orientation
- Madame Murielle TORRENTE, principale collège Les Champs, représentant le Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale
- Madame Agnès COL, représentant la DDETS
- Monsieur Mickaël MAZENOD, représentant la Chambre d'agriculture de la Loire
- Monsieur Jean-Charles COUZON, représentant la Chambre d'agriculture de la Loire (suppléant)
- Monsieur Raymond VIAL, conseiller régional
- Monsieur Jordan DA SILVA, conseiller départemental
- Madame Marie-Jo PEREZ, conseillère départementale (suppléante)
- Monsieur Pierre LAFFAY, conseiller municipal
- Monsieur Josué ANDRE DANIEL, représentant les élèves
- Monsieur Elso BARROCA BREUIL, représentant les élèves (suppléant)
- Madame Aurore CORIDER, représentant les apprentis (suppléant)
- Monsieur Eric POULLY, représentant les parents d'élèves
- Monsieur Patrick PORNET, représentant la Mutualité Sociale
- Monsieur Romain LAURAND, représentant la Mutualité Sociale (suppléant)
- Monsieur Matthieu PREVOST, DRAAF-SRFD

Monsieur WANG-CHANG (président) ouvre la séance à 14h05 et constate que le quorum est atteint. Messieurs WANG-CHANG et ROMEYER remercient les personnes présentes et excusent les membres empêchés.

Monsieur ROMEYER profite de ce début de séance pour rappeler quelques événements :

La Journée Portes Ouvertes (JPO) qui a eu lieu le 31/01/2026 a connu une affluence plus forte qu'en 2025

+30% de progression rien que pour la 1^{ère} journée

Les prochaines JPO auront lieu le 20/03 de 13h00 à 18h00, le 21/03 de 8h00 à 13h00 et le 20 mai.

Le concours « Graines de Montravel » s'adresse aux jeunes et leur permet de tester différents métiers : horticulture, paysage, vente et fleuristerie et débutera ce vendredi 20/03.

Quant à la jardinerie : l'ouverture des serres se fera le samedi 25/04.

Monsieur ROMEYER évoque également le plan de communication de Montravel qui combine :

- Des panneaux d'affichage
- Une parution dans « paysans de la Loire » et « Couleurs Forez »
- L'accentuation des campagnes sur les réseaux : Meta et Google
- Une campagne d'affichage basée sur du teasing avec quelques panneaux sur Saint Etienne (bd Pompidou, Bd Thiers,...)

I°) - Approbation de l'ordre du jour et adoption du compte rendu du conseil d'administration du 26 novembre 2025

Approbation de la délibération n° 01/2026 relative à l'adoption de l'ordre du jour et l'approbation du compte rendu du précédent conseil du 26/11/2025.

L'ordre du jour et le compte rendu n'attirant aucune remarque, **la délibération n° 01/2026 est adoptée à l'unanimité.**

II°) Activités pédagogiques 2025/2026 Lycée et CFPPA

Madame DESBROSSES présente les différents projets :

- Accueil et sensibilisation des maîtres de stages sur le profil de nos stagiaires et apprentis (21/01 et 03/02/2026)

Ces journées ont surtout permis de communiquer sur le déroulé des stages : comment se passent-ils pour les élèves ou les apprentis en entreprise avec des éléments pratiques

Le 21/01 a été consacré aux fleuristes avec la présence de M. Stéphane CHANTELOUBE, Meilleur Ouvrier de France qui a fait part de son expérience et qui a également contribué à une création d'après une thématique.

Cette journée a été également l'occasion d'une présentation sur le fleurissement.

Madame RUBIO ajoute que les 2 journées prévues se sont poursuivies avec des démonstrations de bouquets vendus en boutique. Ces journées ont attiré 20 maîtres d'apprentissage et quelques anciens apprentis.

Le 03/02 concernait la filière horticulture et paysage : maîtres de stage et d'apprentissage sont venus présenter les filières accompagnées des apprentis. Cette journée a donné lieu également à des interventions de la DREETS et de la MSA.

Elle s'est poursuivie par des ateliers sur l'accompagnement des jeunes, notamment l'usage du téléphone portable, la ponctualité et elle a donné lieu à pas mal d'échanges entre professionnels. Etaient présents 26 maîtres de stages et d'apprentissage.

Parmi les autres activités, il est à noter la plantation de haies au tiers lieu « Le Treuil » avec les bac pro AP 1.

- Voyages scolaires :

Quel est le bilan des voyages écoulés :

Monsieur THOUILLEUX débute son exposé par le voyage d'étude dans le Puy de Dôme avec la DIR. Il s'agissait de traiter des espaces compensatoires à travers des chantiers de plantation d'espèces protégées. Etaient concernés les 2de PH et les CAP JP adultes. Le but de ce séjour était de mixer les publics adultes et élèves avec des activités annexes proposées (herbier, tisane,...)

Le voyage « pierres sèches » auquel participaient les CS Construction Paysagère en Ardèche au côté de Ellipse, organisme de formation spécialisé dans les constructions en pierre sèches et le soutien financier de l'ADDEH.

- Projets de voyage d'études :

Monsieur ROMEYER rappelle que les élèves de 2de PH partent les 11 et 12/05/2026 à Montbrison dans le cadre du festival « We can » 2026, le festival de l'enseignement agricole où tous les établissements sont présents sur un lieu.

Madame LAROUERE ajoute que le festival est mis en place cette année avec une thématique autour des solidarités, l'objectif étant de mettre en valeur ce fil rouge à travers les événements organisés.

Madame CLEMENT souhaite rappeler pour sa part la marche des mille bornes le 03/04 : des marches organisées autour de Villars et qui comprennent également des personnes touchées par un handicap.

Pour les CAP 1 : focus sur des randonnées sur l'année (fin juin-début juillet) notamment dans le Pilat

Monsieur THOUILLEUX évoque également pour les CAP fleuriste le voyage sur le thème « s'ouvrir aux autres cultures ». Madame RUBIO complète son propos en indiquant qu'il s'agit d'un voyage culturel à Naples avec plusieurs visites : le Vésuve, un centre scolaire, 2 professionnels producteur et fleuriste. Cela concerne les CAP Fleuriste 2^{ème} année et les CAP Fleuriste 1 an, ce voyage se déroulera en juin.

Pour les CS constructions Paysagères : chantier école en Ardèche en mai

Monsieur THOUILLEUX parle d'un nouveau partenariat avec ELLIPSE, organisme ayant une compétence de la pierre sans liant.

Approbation de la délibération n° 05/2026 relative à l'organisation pédagogique des voyages année scolaire 2025/2026 centres 01 et 03 période d'avril à juillet 2026

La délibération n° 05/2026 est adoptée à l'unanimité.

Approbation de la délibération n° 06/2026 relative au financement des voyages année scolaire 2025/2026 centres 01 et 03 période d'avril à juillet 2026

La délibération n° 06/2026 est adoptée à l'unanimité.

Par ailleurs, dans le cadre des examens et des certifications, Monsieur ROMEYER précise que l'oral du DNB pour les 3^{ème} de l'enseignement agricole se déroulera le 26/05.

III°) Projet de vie du campus

Présenté par Mme MORILLA :

Le projet de vie du Campus Montravel se présente selon 3 axes en lien avec le projet d'établissement :

- 1-Garantir un climat scolaire favorable à la réussite et au bien-être des apprenants
- 2- Apprendre à apprendre

Responsabiliser les élèves, apprentissage de l'autonomie

3- Le service scolaire pour la vie du campus

Procédures de vie scolaire, sécuriser les lieux,

- Gestion des téléphones portables en cours

Avec indicateurs et des objectifs sur 6 ans

Madame BOINNET indique au sujet de l'axe 2 qu'elle constate avec désappointement que les AESH n'ont pas été inclus dans ce projet : aucun des 7 AESH de l'établissement n'a été sollicité

Madame MORILLA et Monsieur CHATEL objectent que ce travail est effectué avec toute l'équipe pédagogique, y compris les AESH, et qu'ils ne doutent pas de l'implication et de la motivation des personnels AESH.

Monsieur ROMEYER ajoute que rien n'interdit à ce qu'il y ait d'autres projets sur le pôle inclusion.

Monsieur CHATEL précise également que ce projet est passé au conseil intérieur où il a fait l'objet de discussions.

IV°) - Le Compte financier 2025

L'ANNEXE DE L'AGENT COMPTABLE

Présentée par Madame COURREAU,

Elle précise que chacune des parties va effectuer son analyse financière. La direction va présenter des comptes corrigés comprenant des flux financiers en interne qui n'ont pas été retranscrits dans la compte financier 2025.

Madame COURREAU rappelle qu'est considéré comme investissement tout matériel d'une valeur supérieure à 500.00 €.

L'analyse de l'exercice

Au sujet des résultats du CFPPA, Madame COURREAU explique qu'il est délicat de respecter le difficile équilibre entre la prudence et la sincérité sur les recettes des différentes prestations.

En 2025, la situation financière de l'établissement s'améliore.

A partir du résultat 2025, il se dégage une Capacité d'Autofinancement (CAF) importante qui permet à l'EPLEFPA de Montravel d'investir.

L'exécution budgétaire

L'exécution est-elle conforme aux prévisions ?

Le budget est exécuté à hauteur de 104% des produits soit +143 000€ d'écart (87 000€ en 2024). Au total cela représente une « plus-value » de 143 000€ par rapport au prévisionnel. On note donc une prévision large en charges et prudente au niveau des produits.

Produits :

Les produits de fonctionnement sont en diminution de manière significative -10% avec un chiffre d'affaire qui accuse un recul de 14% par rapport à 2024. Les produits liés à la formation continue sont en forte baisse (-853 000 €)

La hausse des subventions d'exploitation +10 % permet d'atténuer ce déficit.

A noter que la taxe d'apprentissage augmente de 17 000 € avec un niveau jamais atteint de 32 000 €. Les ventes représentent 69% des produits.

L'établissement a encaissé des recettes qu'il n'a pas anticipées, notamment des recettes d'exercice antérieur. Les produits se chiffrent à 3.6 M €

Le budget est exécuté en fonctionnement à hauteur de 93% des charges votées en Conseil d'Administration soit - 284K€ d'écart (235K€ en 2024).

Charges :

Les charges s'élèvent à 4 M €. En terme de charges, Montravel a été prudent. Le CA et l'établissement ne peut pas aller au-delà de 100% des charges.

Des charges de fonctionnement en hausse mais des variations au niveau des chapitres avec des achats en augmentation +9% (denrées alimentaires) mais des dépenses de fluide maîtrisées.

La masse salariale augmente de manière constante depuis 2021.

Dans tous les cas, la prévision s'est améliorée pour 2025 par rapport à l'exercice précédent (qui constatait une différence de 319 000 €). Pour les recettes, il est préférable de se situer en dessous des 100%.

Compte de résultat :**Fonctionnement :**

Montravel dégrade sa situation financière en conjuguant une hausse des charges (+2,6%) et une diminution des produits (-10%). Il est à noter également le poids de la masse salariale ainsi que des achats sur le chiffre d'affaire qui sont en hausse constante.

Le résultat de fonctionnement s'établit à **-331 000 €**.

Produits : 3 681 479 €

Charges : 4 012 997 €

Résultat : **déficit** -331 516 €

On constate une dégringolade en 2025 par rapport à 2024. Ce résultat rompt avec le cercle vertueux des deux exercices précédents. Le déficit budgétaire est important : -9 %

Lorsqu'on observe les résultats par centre, un seul effectue des résultats positifs : le lycée qui réalise un excédent grâce notamment à un plan d'assainissement économique.

Concernant l'exploitation : - 121 000 €

Le montant des ventes se maintient voire progresse et on constate une dynamique de projets.

Pour le CFPPA : c'est la douche froide : le centre 03 qui, en 4 ans, augmente de 900 000 € sa masse salariale. La revalorisation indiciaire représente +8% sur les salaires par rapport à 2024.

La masse salariale pèse davantage que d'autres domaines sur le financier.

Cela s'explique car il s'agit d'un centre qui a développé son activité depuis ces dernières années.

Le chiffre d'affaires est réalisé surtout grâce à la demi-pension, à l'internat, à des prestations de formation continue ainsi que les ventes à la jardinerie.

Mais il ressort une perte de 600 000 € sur le chiffre d'affaires.

Madame COURREAU explique qu'il est intéressant d'étudier le Solde Intermédiaire de Gestion : c'est-à-dire la décomposition du résultat.

On observe que pour Montravel, il n'a pas été dégagé assez de valeur ajoutée pour compenser les charges des personnels, cela a obligé à consommer des ressources autres pour payer les personnels.

La conclusion du SIG est que le résultat financier représente + 24 912 €.

Indicateurs économiques et financiers

Après le résultat des amortissements, on détermine la marge de manœuvre sur la capacité de l'établissement à investir.

Pour 2025, l'établissement constate une insuffisance d'auto financement (IAF) -244 000 € ce qui signifie que l'établissement consomme des ressources pour financer ses investissements (prélèvement sur réserves).

Seul le lycée arrive à dégager de la CAF. Cela n'est pas intéressant pour l'investissement sur fonds propres.

L'investissement :

Selon Madame COURREAU, la politique d'investissement de Montravel a été moins dynamique en 2025 mais plus prudente. Les prévisions d'investissement étaient bien plus hautes.

En 2025, les investissements réalisés représentent 202 714 € (mini-pelle, matériels, système d'irrigation). 135 000 € des recettes d'investissement proviennent surtout du conseil régional et 11 000 € des OPCO.

Le Fonds de Roulement restant très important, l'établissement doit continuer à investir.

Bilan fonctionnel :

L'accumulation de bons résultats des années précédentes fait que l'établissement a de bonnes réserves.

Trésorerie

La trésorerie augmente en 2025 en hausse de 135 000 €, au 31/12/2025 l'EPL disposait de 1 800 000 €. 180 jours d'autonomie.

Au regard de ses capacités financières dégagées par son activité économique en 2025, l'établissement ne dispose pas de marges de manoeuvre pour être encore plus ambitieux dans le renouvellement de son patrimoine. Toutefois, ses disponibilités financières lui permettraient de s'affranchir de cet indicateur conjoncturel pour investir.

Conclusions :

- ☐ Aucune tension de trésorerie en 2025 et des placements financiers rentables
- ☐ Une trésorerie qui pourrait être fragilisée par un besoin en fonds de roulement grandissant au regard du volume des créances et des dettes.

Le Fonds de roulement mobilisable

Le fonds de roulement net : 1.6 M € (hors stocks)

L'EPL dispose de 162 jours de fonds de roulement net (hors stocks) ce qui est largement suffisant au regard du seuil de sécurité (60 jours). Très solide.

Dans la répartition du FDR, le centre 03 constitue 85 % du FDR de l'établissement. Depuis 2017, le centre 02 n'a plus de FDR mobilisable.

Cependant, il peut apparaître rapidement quelques éléments de fragilité, notamment la nécessité de conserver 2 mois de salaires pour l'ensemble des personnels soit 366 000 € (à retirer des 1.6 M)

Les créances représentent 288 000 €, le délai de recouvrement se situe à 50 jours, ce qui est un très bon ratio. Les créances non recouvrées sont faibles : 8000 €.

Les dettes se montent à 446 000 €, Montravel paie à 14 jours, ce qui est largement en dessous du délai exigé.

La structure économique de l'établissement est robuste avec un fonds de roulement conséquent et un besoin en fonds de roulement maîtrisé. Les indicateurs financiers sont rassurants et la trésorerie permet d'opérer des placements financiers.

La situation entre les centres est encore très contrastée et même inversée avec le lycée qui réalise un excédent de fonctionnement et le CFPPA qui présente un déficit conséquent. L'exploitation creuse encore son déficit structurel (mais ceci est à mettre en lien avec son projet de développement).

Il est à noter que le CFPPA est mandataire d'un marché « personnes sous main de justice : 312 000 € auraient dû être décaissés avant le 31/12. Cela fausse l'analyse car ils ont été versés début janvier 2026

Le besoin en FDR est négatif – 104 000 €.

Synthèse

Le ratio masse salariale sur CA est intéressant pour suivre l'évolution du CFPPA au sein de l'EPL et on constate que ce ratio qui se situe à 90% est bien au-delà du seuil de 65% préconisé. C'est un réel point de vigilance.

Le lycée présente un résultat excédentaire et poursuit sa dynamique vertueuse.

Pour la cinquième année consécutive l'exploitation affiche un résultat déficitaire. Déficit toujours plus important creusant ainsi le fonds de roulement de centre.

Après avoir marqué un infléchissement de sa dynamique de croissance en 2024, Le CFPPA bascule sur un terrain déficitaire avec un résultat de -253 000 €.

La situation économique du centre est solide. Il dispose d'une trésorerie abondante qui lui permet de couvrir sans difficulté ses besoins et la rémunération des personnels. Il finance aussi pour partie les besoins en trésorerie des autres centres.

Toutefois, il y a des points de vigilance à souligner : la masse salariale augmente de 8 points (et prend 900 000€ en 4 ans) alors que les ventes accusent un recul de 15% avec une formation continue en déclin.

Aussi, la part de la masse salariale pèse de manière trop importante sur le montant des charges, des produits et du chiffre d'affaires de ce centre.

En synthèse, l'exercice 2025 est marqué par un résultat de fonctionnement fortement déficitaire et une variation de fonds de roulement négative qui vient contrarier la structure économique de l'établissement. Toutefois, celle-ci demeure robuste.

La situation au sein de l'EPL/CFPPA est très différente selon les centres et on observe une dynamique des centres inversée entre les deux centres de formation.

Le résultat global n'est plus porté par le CFPPA, centre qui occupe toujours une place prédominante dans la constitution du fonds de roulement.

- Le lycée a réussi le tour de force de dégager des marges de manoeuvre et un résultat de fonctionnement excédentaire grâce à une opération de recrutement favorable. Cela a confirmé que la carte recrutement est de toute évidence une clé de résolution. On voit aussi à quel point les lycées

sont dépendants du volume financier de subventions accordées notamment par le conseil régional et l'impact défavorable d'une coupe dans la DGF (année 2024).

□ Le CFPPA est marqué par un coup d'arrêt dans son ascension économique avec une formule apprentissage toujours rentable mais « pesante » sur les charges de personnel et un modèle de formation continue qui semble s'essouffler. On peut légitimement s'interroger sur la pérennité de ce modèle économique en fonction du maintien ou pas des niveaux de prise en charge des coûts contrats. Il en est de même de l'incertitude relative à la formation continue qui s'inscrit dans un secteur concurrentiel non acquis.

□ L'exploitation doit trouver un modèle économique viable et autonome (sans bénéfice des cessions internes en provenance des autres centres comme cela a pu être le cas en 2024). La hausse de la masse salariale couplée à la diminution du chiffre d'affaires dégrade le résultat mais le développement de projets et de partenariats semble être une option favorable pour le renouvellement des outils de production (avec des financements externes associés).

Les indicateurs financiers sont très bons. Les ratios d'indépendance et d'autonomie financière sont plus encourageants notamment au regard du niveau des réserves de l'établissement.

La composition du fonds de roulement est sécurisante avec un besoin en fonds de roulement maîtrisé et une trésorerie qui occupe le terrain et assure sa liquidité à 57% !

Plusieurs points seront à considérer en 2026 :

- La maîtrise de la masse salariale au regard du recrutement apprenant et de l'activité des centres. Suivi RH et exploitation de l'outil de gestion de la masse salariale,
 - Le protocole de ventilation des charges au sein de l'EPL avec la nécessité de valoriser à leur juste coût les prestations inter-centre, optimisation et lecture améliorée des échanges entre centres ;
 - Contexte inflationniste favorable (notamment sur l'énergie) mais contexte économique international qui se tend ;
 - Travailler la mise en concurrence dans le respect des règles de la commande publique ;
 - Intensifier le recrutement dans le cadre de la loi LOSARGA, la sixième mission de l'enseignement agricole et le renouvellement des générations ;
 - Les marges de manoeuvre réduites pour le lycée pour développer ses produits autres de gestion courante (recrutement, locations aux extérieurs,...) ;
 - Le maintien des financements de l'apprentissage à la hauteur des coûts contrats actuels mais l'établissement n'est pas seul décisionnaire en la matière ;
 - Une lisibilité accrue des coûts avec une comptabilité analytique charpentée sur tous les centres ;
 - La nécessité de renouveler les immobilisations et de mener une politique d'investissement à la hauteur des capacités financières de l'établissement ;
 - La poursuite sur le travail de la qualité budgétaire et comptable et le pilotage budgétaire.
- Prendre en considération le changement du cadre comptable avec l'instruction M99 renouvelée en août 2025.

Forces :

- Une structure économique robuste avec des indicateurs d'autonomie financière favorables
- Une trésorerie sécurisante permettant des placements financiers
- Un endettement nul
- Le centre lycée poursuit sa dynamique vertueuse
- Hausse de la taxe d'apprentissage
- Une dynamique de projets et des équipes investies : sources de financement
- Amélioration des délais de paiement/recouvrement
- Fluidité dans l'émission des pièces budgétaires

Faiblesses :

- Résultat déficitaire important
- Perte en rentabilité avec un poids de la masse salariale trop importante
- Un déséquilibre financier entre centres
- Des prévisions budgétaires à améliorer
- Contraction du bilan : une politique d'investissement à dynamiser
- Un patrimoine vieillissant

Opportunités :

- Intensification du recrutement loi LOSARGA
- Fiabilisation du protocole de ventilation des charges inter centres
- Dynamique de projets avec partenaires extérieurs
- Economies d'échelles avec mise en concurrence systématisée
- Rationalisation des coûts via comptabilité analytique
- Plan d'assainissement économique à poursuivre
- RGP et sécurisation des procédures

Menaces :

- Produits : l'établissement est exposé aux variations de niveaux des subventionnements (dispositif énergie, DGF, variation du nombre d'apprenants,...)
- Apprentissage : pérennité des coûts contrats
- FPC : financements en baisse perte de marchés
- Tensions sur les financements publics
- La crise économique et le contexte international
- L'apprentissage et la formation pour adulte : réforme en cours avec quelles adaptations au modèle économique ?

Suite à cet exposé, Monsieur POUZET souhaite savoir si les membres du CA pourraient autoriser à la réalisation de charges supérieure à 100%. Madame COURREAU lui répond que ce n'est pas possible.

Monsieur BOUCHUT pour sa part évoque le cas où les recettes augmentent et la possibilité d'ajuster leurs prévisions. Madame COURREAU indique qu'il est impossible de dépasser les prévisions autorisées en charge. De même, elle explique que les prévisions plus fines sur les salaires relèvent d'un exercice difficile.

Suite à une demande de Madame PETIT sur l'estimation des charges, Madame COURREAU répond qu'il existe un seuil de charges incompressible. En revanche, il est possible de faire des économies d'échelles : notamment dans le cadre des appels d'offres et des marchés publics avec la mise en concurrence permanente des fournisseurs.

La Décision Budgétaire Modificative pour 2026 est estimée à -221 000 €.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'arrêter le compte financier et d'affecter le résultat de l'exercice aux comptes de réserves (10621) ou report à nouveau (1191) selon les centres pour :

- Le lycée Centre 01 à hauteur de +43 534.77€
- L'exploitation Centre 02 à hauteur de -121 651.63€
- Le CFPPA Centre 03 à hauteur de -253 400.79€

V°) - Le compte rendu de gestion de l'ordonnateur – Compte financier 2025**1°) LE CFPPA**

Présenté par Monsieur THOUILLEUX,

Monsieur THOUILLEUX précise que les exercices précédents ont été biaisés par des produits d'exercices antérieurs. Ex : pour la FOAD : une part des produits versés en 2023 concernait 2022.

Par ailleurs, la dégradation des résultats avait été anticipée comme évoqué au Conseil de Centre du 19 novembre 2024. « Sur l'exercice 2025, et dans l'optique du maintien des moyens humains identiques à ceux de 2024, les charges des personnels poursuivraient une légère hausse de +4%. Malgré un objectif de maîtrise des achats, des services extérieurs, des échanges extérieurs, et dans l'hypothèse du maintien des effectifs en apprentissage, la baisse d'activité en formation continue, liée notamment à la non-attribution de certains marchés publics, engendrerait des ventes en recul et laisserait envisager un budget prévisionnel nettement déficitaire - 150 700€. »

Les présentations suivantes incluent des données corrigées suite à des échanges internes (personnels et matériels).

Les charges du centre 03 ont été relativement maîtrisées :
Arrêtées à 2 679 842 € (+2,5%)

Les produits :
Arrêtés à 2 477 784 €

Il est à noter que les produits que nous versent les OPCO sont versés en plusieurs fois : 40 % tout d'abord et les 60 % restant en 3 fois sur l'exercice suivant (apprentissage), ainsi la hausse des effectifs ne se constate pas tout de suite.

Pour l'exercice 2025, le résultat de fonctionnement s'élève à – **202 057 €**

Le ratio masse salariale (comptes 63+64) sur le chiffre d'affaire (ventes / compte 70) est intéressant pour suivre l'évolution du CFPPA et on constate que ce ratio à près de 90% est bien au-delà du seuil du seuil de 65% préconisé. C'est un réel point de vigilance.

Formation Continue :

Pour les formations courtes : baisse notable, passent de 800 à 590 stagiaires.

Formation certiphyto : prorogation de la durée de validation du certificat individuel permise par l'Etat, ce qui a repoussé l'obligation de certification et provoqué une très grosse baisse d'activité de cette formation.

Monsieur THOUILLEUX signale également un marché avec 3 autres CFPPA : le marché « France Travail » qui génère jusqu'à 250 000 € de produits.

En revanche, en 2024 : la FOAD (Formation Ouverte A Distance) fleuriste n'a pas été reconduite retoquée sur la partie financière.

Le centre 03 est attributaire d'un marché de formation subventionné (Action de Formation Conventionnée) : or il n'y a plus de financement de parcours par France Travail qui auparavant finançait jusqu'à 10 parcours (83 000 €).

Monsieur THOUILLEUX aborde également le manque de visibilité sur ce que verse les OPCO. En 2023/2024, il y a déjà eu une baisse importante. Malgré la hausse des effectifs, les produits engrangés atteignent 190 000 €.

2026 : bien le CFPPA accueille plus d'apprentis : 212, nous ne recevons pas les bénéfices correspondants de la part des OPCO.

Monsieur THOUILLEUX évoque à présent les leviers dont nous disposons pour revenir à la situation antérieure :

- Poursuivre la maîtrise de l'évolution des charges
- Possibilité d'augmenter encore les effectifs
- Le mixage apprentis-élèves à préconiser pour faire une économie d'échelle
- Les coordonnateurs sont invités à se rapprocher des minimum horaires du cadre légal pédagogique
- Sur la formation courte : plus de potentiel : commercialisation de formations courtes
- Amélioration de l'efficacité des procédures (HUB3E, YPAREO)

Madame LAROUERE intervient pour rappeler que parmi les pistes de développement la loi LOSARGA fixe des objectifs ambitieux. Quelles sont nos marges de manœuvre notamment pour les formations individuelles ? Avons-nous de la visibilité par rapport à ces formations ?

Monsieur ROMEYER explique que la loi LOSARGA prévoit +30% d'effectifs mais à moyens constants, pas de ressources dédiées à cette montée en puissance.

Madame BUSSIERE indique à son tour que le financement de la région AURA est très contraint : il s'agit de sélectionner des objectifs de financement plutôt en lien avec les filières nucléaire et industrielle et surtout l'obligation d'orienter ces financements vers ces secteurs.

En conclusion, la loi LOSARGA ne nous apportera pas de solutions.

Par ailleurs, le CAPA MA et le BP RP sont menacés. Monsieur ROMEYER précise qu'il n'y a pas de fermetures de formations structurelles mais qu'il vaut mieux se demander comment on peut les maintenir.

Monsieur THOUILLEUX ajoute qu'en quelques années le contexte a subi beaucoup de contraintes.

Pour Monsieur ROMEYER, il s'agit d'une évolution du modèle, ce n'est pas conjoncturel. L'apprentissage est une valeur sûre. Il précise que dans le milieu agricole, la baisse des coûts se fera moins sentir. Il faut s'adapter.

Monsieur BOUCHUT constate que les perspectives sont peu réjouissantes et que le monde agricole en général est touché par des suppressions de budgets.

Monsieur AUROY effectue le même constat dans son établissement (Campus Agronova) et indique que la proportion des BTS étant plus importante, son établissement va être plus impacté par les baisses de recettes et de financements divers.

Monsieur ROMEYER complète son propos en expliquant que la loi LOSARGA est une priorité mais qui perdurera à moyens constants. Dans d'autres secteurs, les établissements de formation vont voir leurs budgets considérablement diminués.

Madame RUBIO déplore la fermeture de la filière fleuriste 100% FOAD. Elle remarque que Montravel était un des seuls centres en France à la proposer. Selon elle, c'est une erreur de l'avoir abandonnée car il existe des demandes pour ce type de formation. Cela représente une perte pour notre établissement.

Monsieur ROMEYER répond que l'arrêt des financements s'est effectué suite au dernier appel d'offres de France Travail. Avec des Outils de communication modernes, les charges pour cette formation représentent un coût de 50-60 000 € avec des concurrents qui proposent des tarifs beaucoup plus bas et qui ont été choisis par France travail. Cette filière qui ne comptait que 4

apprentis sur la dernière année est arrêtée du fait de ses charges pour pouvoir partir sur d'autres propositions de formations.

Pour Madame RUBIO, les montants des recettes restaient importants, il aurait fallu tester une année à 2500 € qui était le prix le plus bas possible.

Monsieur ROMÉYER lui répond que la décision de fermeture a été prise dans un contexte où la prudence est de mise.

Monsieur THOUILLÉUX rappelle que cette filière a été maintenue pendant 2 ans après la fin du marché France Travail et que les fleuristes ont bien réagi en proposant une formation hybride.

VI° – visite de la jardinerie et compte rendu de gestion de l'ordonnateur – Compte financier 2025
--

2°) L'EXPLOITATION

Présenté par Monsieur BIGAT,

Tout d'abord, Monsieur BIGAT se montre très satisfait par l'augmentation de la fréquentation : +15 % grâce notamment à une meilleure communication. Il constate que le panier moyen tourne autour de 27 € et que davantage de produits de Montravel sont vendus. Les marges sont donc meilleures.

Il souligne la mise en place du nouveau système d'irrigation de la pépinière.

Les chiffres bruts de l'exploitation sont mauvais : chute de 50 000 € par rapport à 2024 (-81 217 €)
Le déficit de fonctionnement s'élève à – **121 650 €**, le résultat d'investissement à **35 815 €**

Pour permettre une analyse comparative sur l'efficacité du travail réalisé dans l'exploitation en 2025 par rapport à 2024, nous avons corrigé les données de manière à :

- tenir compte uniquement des revenus du travail fourni par l'exploitation (non prise en compte des produits exceptionnels) ,
- occulter les charges exceptionnelles (frais de rupture conventionnelle 2025)
- imputer toutes les charges de personnel (concerne les MAD) en cpte 64

On peut résumer la situation 2025 en déclarant avoir quasi maintenu le niveau de produit que 2024 mais en réduisant nos charges de 16%. D'où une amélioration de 32 points (54.6K€) de notre résultat de fonctionnement en 2025.

Suite à la réorganisation opérationnelle et l'assainissement comptable de notre activité, on peut considérer 2025 comme notre année de référence.

Produits :

Le total des produits est de 212 094 € (données corrigées). Cela représente une perte de 4% (recettes de la vente et des services).

Le démarrage a été compliqué en 2025. Nous avons perdu 3 000.00 € avec la « butte Auchan »
L'arrêt du compostage du fait des travaux du bâtiment AP a constitué également un manque de recettes. Par ailleurs, le CFPPA avait fait une aide exceptionnelle de 50 000.00 €. Cette année, l'exploitation n'a pas bénéficié de pas d'aide exceptionnelle

Charges :

Le total des charges s'élève à 322 705 € (données corrigées). C'est une baisse de 16 % de nos charges (-63 000.00 €), notamment due à une meilleure optimisation du travail entre la morte saison et la haute saison avec moins de personnels présents sur site.

Investissements :

Des efforts continus sont engagés, depuis 2023, pour soutenir les investissements visant une remise en état de l'outil de production.

L'exercice 2025 est à considérer comme une année de transition, les nouveaux personnels se sont appropriés les outils de production et de commercialisation. Au fil des mois une équipe soudée, dynamique et engagée s'est révélée

De nombreux chantiers relatifs à la modernisation de l'appareil de production ont été conduits, d'autres planifiés (retenue collinaire, système de pompage, irrigation des serres, bâchage des sols, aménagement de l'espace de vente « pépinière »)

Les premiers résultats de cette année écoulée nous confortent dans la poursuite de nos engagements de production et de vente

Pour les mois à venir, nous aurons à cœur de développer et pérenniser les liens avec la pédagogie en facilitant l'utilisation et le suivi des deux plateaux techniques : serres de production et jardinerie.

Monsieur BIGAT poursuit en expliquant que tous les investissements ont pour but de remettre l'outil de production en état avec par exemple bientôt la gestion climatique et les ouvrants. Le campus fait un effort important en ce sens et c'est motivant pour la direction et les personnels.

Le but est également de faire plus intervenir la pédagogie en 2026 dans nos ateliers avec une coopération plus importante avec les apprentis, les élèves et les adultes.

Monsieur ROMÉYER souligne que sur les 10 années avant 2023, il n'y avait pas eu d'investissements. Dorénavant, le travail devient plus facile, plus confortable et cela renforce l'attractivité du métier.

Monsieur COLLADO s'étonne que les investissements aient été aussi tardifs, Monsieur ROMÉYER rappelle qu'il s'agit d'un problème de priorités : comme pour une entreprise, nous n'avons pas les capacités de tout changer d'un coup et il nous faut réfléchir également à un espace de vente différent, plus moderne.

Monsieur COLLADO remarque que l'outil de production que représente les serres est à son avis sous-utilisé. Monsieur ROMÉYER lui répond que l'exploitation est une entité économique qui paie ses charges et qui doit équilibrer ses comptes de résultats. Elle va monter en puissance et les serres seront pleines. Il s'agit de raisonner notre évolution : la production doit être sécurisée. Par exemple, nous ne sommes pas prêts pour assurer des contrats de culture. Cela nécessite une autre organisation.

Monsieur ROMÉYER rappelle que l'exploitation s'est amélioré mais qu'il est difficile de faire plus pour l'instant. Il cite l'exemple de la gestion climatique : cet outil n'est pas encore prêt.

Suite à une remarque de Monsieur COLLADO, Monsieur ROMÉYER précise qu'il souhaite maintenir un équilibre : notre outil ne doit pas être trop compétitif. Il ne s'agit pas d'adopter un modèle économique agressif car il faut travailler en complément avec les réseaux des nombreux paysagistes locaux sans les concurrencer.

Madame PETIT indique que suite aux améliorations apportées, les apprenants ont moins de réticence à aller sur l'exploitation pour les TP.

3°) LE LYCEE

Présenté par Monsieur CHAPUIS,

Les charges s'élèvent à 912 419 € : forte présence des produits alimentaires et des matériels d'enseignement.

Pour le Service Restauration Hébergement, la part des charges diminue, les produits continuent à s'améliorer. Le nombre des usagers et des commensaux est en progression.

Monsieur ROMÉYER souligne également une capacité d'accueil pour davantage de groupes extérieurs. Il évoque la volonté d'accueillir la CUMA, le Crédit Mutuel, les formations de la DRAAF FORMCO AURA.

Monsieur CHAPUIS insiste sur la position géographique de notre lycée qui est intéressante (au centre de la région AURA).

Les produits se montent à 955 954 €, proviennent principalement des subventions Etat et Région, notamment la DGF via la région AURA et l'Etat pour les postes d'AE et d'AESH.

Il est à noter également une hausse de la taxe d'apprentissage pour 2025 : 32 000 €.

Monsieur ROMÉYER tient à remercier Stéphanie FANGET pour le travail qu'elle effectue depuis 2023 notamment sur la comptabilité analytique.

Le résultat de fonctionnement du lycée s'élève à +43 535 €.

Les charges des personnels : de nombreux postes sont supportés au niveau du CFPPA, certains emplois ont pu être transférés au MAASA.

Par ailleurs, les travaux subventionnés ont permis des économies de chauffage et sur l'ensemble des fluides.

Fonctionnement de l'EPL

Un déficit de fonctionnement apparaît à partir de 2015. Depuis cette date le centre 01 lycée s'inscrit dans un déficit structurel. L'amélioration constatée en 2024 est poursuivie en 2025. Un travail sur le protocole d'échange entre centres devra être poursuivi en 2026 afin de compenser au plus près les efforts réalisés par les différents centres dans une logique de campus afin d'améliorer les résultats des autres centres.

Approbation de la délibération n° 02/2026 relative à l'arrêté du compte financier 2025.

La délibération n° 02/2026 est adoptée à l'unanimité.

Approbation de la délibération n° 03/2026 relative à l'affectation des résultats 2025.

La délibération n° 03/2026 est adoptée à l'unanimité.

Approbation de la délibération n° 08/2026 relative à la décision budgétaire modificative n°1-2026

La délibération n° 08/2026 est adoptée à l'unanimité.

VII°) Carte des formations

Présentée par Monsieur THOUILLEUX,

Une formation nouvelle : le Certificat de Qualification Professionnel (CQP) « agent de productions fruitières » lié à un fort besoin de main d'œuvre en arboriculture et pour accompagner la montée en compétence des salariés agricoles, mis en place en commun avec l'EPL du Valentin. Organisé en 3 blocs de compétences : grand besoin en main d'œuvre via France travail.
Ce dossier a été porté par Mme RIVAL.

Monsieur THOUILLEUX indique que le CAP fleuriste reste présent en 1 an.

Suite à un commentaire de Monsieur BOUCHUT, Monsieur ROMÉYER insiste sur la nécessité pour Montravel de compléter son offre de formations.

Approbation de la délibération n° 07/2026 relative à la demande d'habilitation pour mettre en œuvre le contrôle en cours de formation (CCF) ou la formation par unité capitalisable (UC) pour les diplômes mentionnés préparés par la voie de la formation continue et de l'apprentissage à partir de la rentrée 2026 :

CAPa Jardinier Paysagiste (UC- Apprentissage et adulte), BP Aménagements Paysagers (UC-apprentissage), bac pro Aménagements Paysagers (CCF- apprentissage), CS Constructions Paysagères (UC-apprentissage), BTSa Aménagements Paysagers (CCF semestrialisation - apprentissage), CAP Fleuriste (CCF – apprentissage et adulte), BP Fleuriste (CCF – apprentissage et adulte), bac pro TCVUJ (CCF – apprentissage), CAPa Métiers de l'agriculture/horticulture (UC – apprentissage et adulte), BP RP LFFP (UC-apprentissage et adulte), bac pro Conduites de Productions Horticoles (CCF – apprentissage), BTSa Métiers du Végétal (CCF semestrialisation – apprentissage), agent polyvalent GVD (UC- apprentissage et adulte), CS CPM (UC apprentissage et adulte), CQP agent en productions fruitières (UC – adulte)

La délibération n° 07/2026 est adoptée à l'unanimité.

Madame DESBROSSES évoque à présent le calendrier des formations (apprentis et adultes) pour 2026/2027 en soulignant que les volumes horaires ont bien été respectés malgré les contraintes financières.

Approbation de la délibération n° 010/2026 relative au calendrier (synoptique) des formations du CFPPA pour l'ensemble des apprentis et des stagiaires adultes pour l'année scolaire 2026/2027.

Une modification exceptionnelle et individuelle de ce synoptique peut intervenir, sur proposition des membres de l'équipe pédagogique et de décision de l'équipe de direction.

La délibération n° 010/2026 est adoptée à l'unanimité

Approbation de la délibération n° 09/2026 relative au calendrier des stages en entreprise pour l'ensemble des élèves au titre de l'année scolaire 2026/2027.

La délibération n° 09/2026 est adoptée à l'unanimité

VIII°) Autres délibérations

Monsieur THOUILLEUX aborde à présent la création de 4 emplois qui ont été remis à jour à la demande de la DRAAF afin que ces emplois soient indexés sur le code de la fonction publique et non plus sur le code rural et de la pêche.

Monsieur POUZET s'interroge sur d'éventuels changements pour les personnels concernés. Monsieur THOUILLEUX précise que cela ne change rien pour les agents.

Approbation de la délibération n° 11/2026 relative à la création d'un assistant administratif de droit public rémunéré sur le budget de l'EPLEFPA. Centre 03 CFPPA emploi n°396, à compter du 01/05/2026, quotité inférieure ou égale à 70%,

La délibération n° 11/2026 est adoptée à l'unanimité.

Approbation de la délibération n° 12/2026 relative à la création d'un assistant administratif de droit public rémunéré sur le budget de l'EPLEFPA. Centre 03 CFPPA emploi n°397, à compter du 01/05/2026, quotité 100 %,

La délibération n° 12/2026 est adoptée à l'unanimité.

Approbation de la délibération n° 13/2026 relative à la création d'un assistant d'éducation de droit public rémunéré sur le budget de l'EPLEFPA. Centre 03 CFPPA emploi n°398, à compter du 01/05/2026, quotité inférieure ou égale à 70%,

La délibération n° 13/2026 est adoptée à l'unanimité.

Approbation de la délibération n° 14/2026 relative à la création d'un agent administratif de droit public rémunéré sur le budget de l'EPLEFPA. Centre 03 CFPPA emploi n°399, à compter du 01/05/2026, quotité inférieure ou égale à 70%,

La délibération n° 14/2026 est adoptée à l'unanimité.

Monsieur CHAPUIS arrive ensuite au vote sur les tarifs de l'EPL qui sont conservés sur un seul document, notamment la vente de forfaits copies avec un tarif spécifique. Ces forfaits copies sont accessibles aux élèves et aux apprentis.

Approbation de la délibération n°04/2026 relative à la proposition des tarifs cités en annexe à compter du 1/05/2026. **La délibération n° 04/2026 est adoptée à l'unanimité**

Approbation de la délibération n° 15/2026 relative à l'approbation d'admission partielle ou totale en non valeur. **La délibération n° 15/2026 est adoptée à l'unanimité.**

Monsieur CHAPUIS explique qu'il faut que les membres du CA donne un avis sur les décisions d'attribution des logements de fonction pour le conseil régional.

Le campus Montravel dispose de 5 logements de fonction dont 2 ne sont pas utilisés car leurs occupants bénéficient d'une dérogation. Il s'agit également de pouvoir passer certains de ces logements en Convention d'Occupation Précaire (COP).

Monsieur POUZET s'interroge sur l'état de ces logements. Monsieur ROMEYER lui répond que certains sont dégradés mais habitables. Si notre établissement bénéficie de subventions, ces logements feront l'objet de rénovation notamment pour les parties électriques et les salles de bains.

Approbation de la délibération n° 16/2026 relative à l'approbation des concessions de logements par NAS et COP. **La délibération n° 16/2026 est adoptée à l'unanimité.**

Approbation de la délibération n° 17/2026 relative à l'approbation du rapport du directeur
La délibération n° 17/2026 est adoptée à l'unanimité.

IX°) Questions diverses

Monsieur JANIZEWSKI explique que depuis 1999, Montravel possède une remorque porte engins utilisée notamment pour les formations à la conduite. Cette remorque étant en mauvais état, elle a été réparée par les équipes pédagogiques du Campus Agronova. Il regrette que le lieu de stockage soit sur le site de Précieux. Il souhaiterait savoir quel accord avec Précieux ?

Monsieur ROMEYER lui répond qu'avec le transport des mini-pelles pour leur déplacement, cette remorque devait bénéficier d'une remise en état. Actuellement, elle est en état et elle est utilisée pour le transfert des machines entre les deux sites (maintenance des mini-pelles). Les bâtiments actuels ne permettent pas un entreposage à l'abri. Ces conditions sont réunies sur le site de Précieux.

Monsieur ROMEYER rappelle que les échanges avec les équipes pédagogiques du site de Précieux ont permis d'avancer sur une proposition d'une plateforme d'entraînement fixe. Ce module permettrait d'éviter les dégradations d'une remorque utilisée. Le cahier des charges est à établir par les utilisateurs (formateurs du Campus Montravel).

Monsieur JANIZEWSKI considère que la dégradation est un risque inhérent à l'apprentissage.

Monsieur JANIZEWSKI se demande ce qui se produirait en cas d'accident de circulation.

Monsieur ROMEYER indique que la remorque est assurée par le Campus Montravel. Il demande au secrétaire général une expertise pour le maintien des garanties lorsque le stockage est sur un autre site et lorsque l'attelage est composé d'un véhicule d'un autre établissement.

Monsieur ROMEYER développe la volonté de compresser les charges et de mutualiser les coûts sur plusieurs établissements.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h35.

Le secrétaire de séance
Fernand AGNEL

Le président du conseil d'administration
Jordan WANG-CHANG